

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE FONTOY-57650

P.L.U.

PLAN LOCAL d'URBANISME de FONTOY

12-LISTE des SERVITUDES

DATE DE REFERENCE :

05 SEP. 2007

	révision POS vers PLU	mise à jour PLU	Modification PLU	Révision simplifiée PLU	Révision PLU
PRESCRIPTION	07.05.2003				
ARRETE	20.06.2007				
APPROBATION	13.11.2009				

XÆQUO

Atelier d'architecture et d'urbanisme

François LOMBARDI

architecte DPLG

1, avenue Foch

57000-METZ

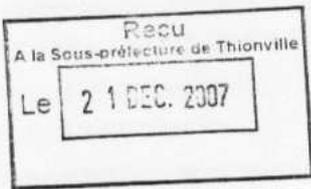
tel/fax : 03 87 74 43 43

Email : lombardi.francois@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONTOY
Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de FONTOY	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence de Metz 3, Boulevard Paixhans 57000 METZ
E1.7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 58 du P.K.5,528 au P.K.6,615 RN 52 app. le 9.5.1975.	Conseil Général de la Moselle D.R.T.C. - U.T.R. de Metz 57000 METZ
11b	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines (T.R.A.P.I.L.).	Loi n° 49-1060 du 2 Août 1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 7 juin 1951. Décret du 8 juillet 1950 modifié par le décret n° 63-82 du 4 février 1963. Arrêté préfectoral du 4 février 1975. Arrêté ministériel du 21 Avril 1989, Décret du 14.10.1991.	Oleoduc METZ-BITBURG déclaré d'utilité publique le 25/4/1957	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - DIREM - SNOI - 59 Bd Vincent Auriant - Télédéc 021 - 75703 PARIS Cedex 13 TRAPIL ODC 22 B Route de Denmigny - Champfongeuil - BP 81 71103 CHALON SUR SAONE CEDEX
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée. Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Réseau 20 KV.	E.D.F. - G.D.F. - Services Lorraine-Trois Frontières, 26, rue de Verdun, B.P. 350, 57311 THIONVILLE CEDEX



DOESNAHURE

22/11/2007

1/3

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Lignes 30 KV FONTOY-TUCCOUEGNIEUX FONTOY-LANDRES FONTOY-AMERMONT Poste de transformation de FONTOY	R.T.E.- Transport Electricité Est, G.E.T.-LORRAINE, 12, rue des Feivres, B.P. 35120, 57073 METZ CEDEX 3
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Lignes 63 KV : FONTOY-ERROUVILLE FONTOY-BURE,piquage TRESSANGE; FONTOY-BURE,piquage ROCHONVILLERS; FONTOY-SITE GENEVIEVE; FONTOY-ST HUBERT.	R.T.E.- Transport Electricité Est, G.E.T.-LORRAINE, 12, rue des Feivres, B.P. 35120, 57073 METZ CEDEX 3
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Lignes 63 KV : FONTOY-LANDRES (ligne à double circuit) , FONTOY-EBANGE CIMENTERIES	R.T.E.- Transport Electricité Est, G.E.T.-LORRAINE, 12, rue des Feivres, B.P. 35120, 57073 METZ CEDEX 3
PPRm	Servitudes résultant des Plans de Prévention du Risque (P.P.R.) Minier	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme	Arrêté préfectoral du 23.12.2004 approuvant le Plan de Prévention du Risque Minier du Bassin Nord. Le dossier P.P.R. comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.	Direction Départementale de l'Équipement, S.A.H./Urbanisme des Risques et Environnement, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01

DOES/AHURE

22/1/2007

2/3

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploitées par l'Etat.	Article L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R.26 du Code des P.T.T (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la P.T.T, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Rémetteur de FONTOY-La HOUVE, en cours d'étude.	TDF - Délégation Lorraine Nord Groupe Développement Technique Centre émetteur - B.P. 3 57935 LUTTANGE
TI	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer: Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public FerroV.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer: Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	THIONVILLE-AUDUN LE ROMAN THIONVILLE-AUDUN LE TICHE	SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS Immeuble Le Parvis 17 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX

DOE/SAUURE

22/11/2007

3/3

Fiche Servitude I.1 bis
--

OLÉODUC DE L'ÉTAT EXPLOITÉ PAR TRAPIL
(Hydrocarbures liquides)

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme de
 Texte définissant les servitudes :

- FONTOY (57)
- Pipeline de défense - Décret n° 50.836 du 8 Juillet 1950 (J.O. du 14/07/1950) modifié par Décret n° 6382 du 4/02/1963 (J.O. du 05/02/1963).

Texte créant les servitudes de

- Nom de l'Ouvrage : ➤ VILCEY-BITBURG
- Tronçon de l'Oléoduc : ➤
- Décret du : ➤ 25/04/1957

Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable, soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au Bureau des Hypothèques.

CONSISTANCE DES SERVITUDES :

1° Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone forte de protection) où sont enfouies les canalisations, il est interdit :

- D'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0,60 mètre.
- D'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0,60 mètre.

2° L'exploitant de la canalisation a le droit, à l'intérieur d'une bande de terrain de 15 mètres de largeur (1) dans laquelle est incluse la bande ci-dessus de 5 mètres :

- D'accéder en tout temps, en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation..
- D'essarter tous arbres et arbustes.
- De construire, en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite.

3° Les propriétaires ou leurs ayants droit sont tenus de :

- Ne procéder à aucune plantation d'arbres dans la bande de 15 mètres.
- S'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage (2).
- Dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées.

Service bénéficiaire des servitudes et gestionnaire de l'oléoduc à l'échelon central :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES
DIREM/SNOI
 59 BOULEVARD VINCENT AURIOL
 75703 PARIS CEDEX 13 - Télédéc 021

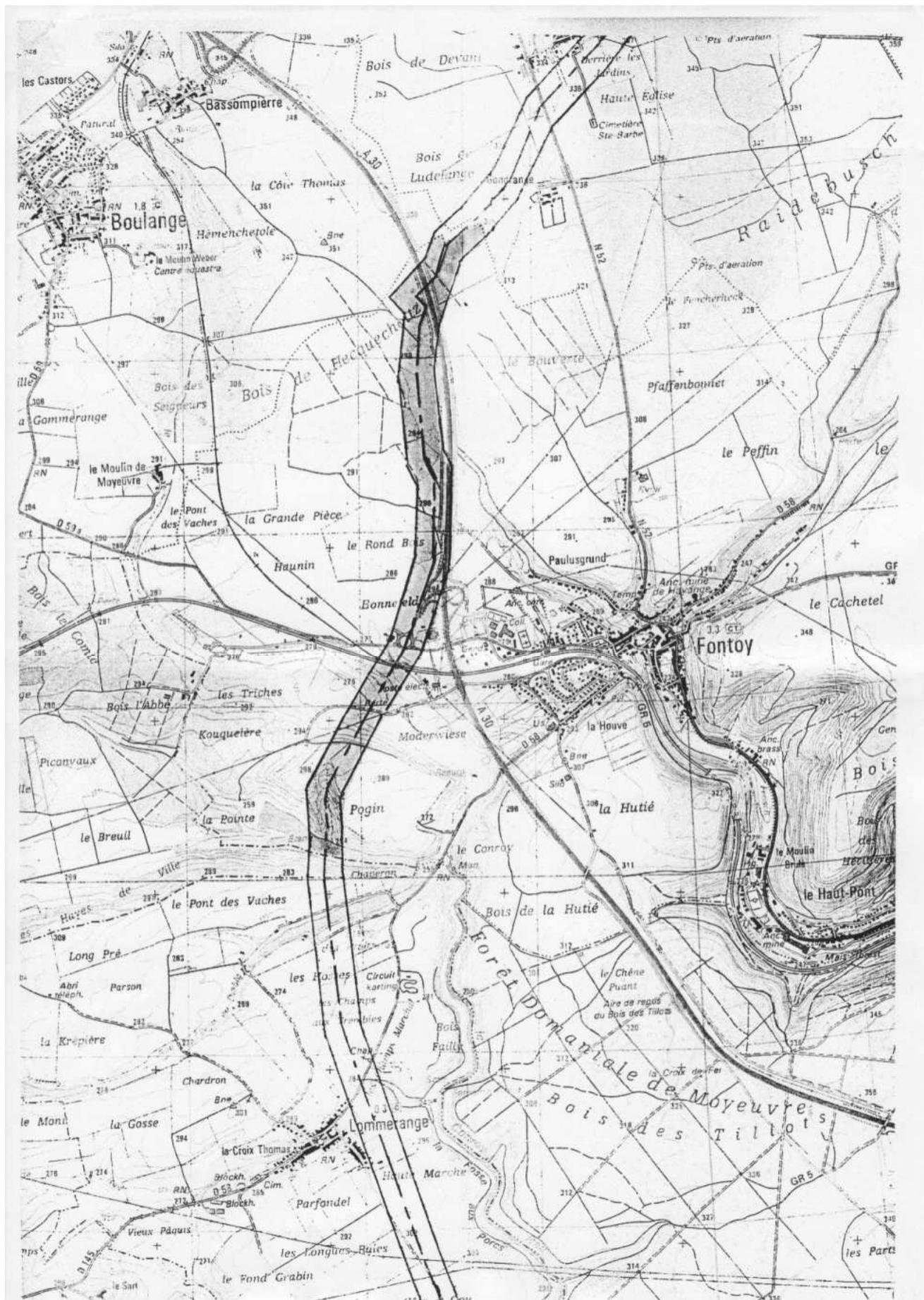
Service exploitant à consulter pour l'accomplissement des formalités préalables à la réalisation des travaux exécutés à proximité du pipeline (Décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 et Arrêté du 16 novembre 1994) ainsi que l'obtention de tous renseignements sur la conduite et notamment son emplacement :

Monsieur le Directeur de la 3ème Division des Oléoducs de Défense Commune
 8 à 12 rue de Maréville
 54524 LAXOU CEDEX.

CETTE FICHE EST A REPRENDRE DANS LE DOSSIER DU PLU

(1) cette largeur a pu être éventuellement réduite

(2) les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence leur établissement est soumis à accord préalable.



Les servitudes résultant de la présence de Nécropoles

L'article R 126-1 du Code de la Construction et de l'Urbanisme institue la liste des servitudes qui doivent figurer en annexe d'un P.O.S. Parmi ces servitudes, il y a celles relatives aux cimetières (Servitudes Int1).

- I) Commune (ou groupe de communes) dont la population est \geq 2000 habitants et concernée par les servitudes suivantes (article R 361-3 – CGCT) :

* Nature des servitudes :

● **Servitudes de non aedificandi (distance à respecter) :**

- si hors de la commune = 100 m
(Cimetières transférés) – (art. L 361-4 – C.G.C.T.).

- si dans la commune = 35 m
(Création ou agrandissement) – (art. L 361-1 – C.G.C.T.).

● **Servitude relative aux puits (distance à respecter) :**

- si hors de la commune = 100 m
(Cimetières transférés) – (art. L 361-4 – C.G.C.T.).

* Terrains touchés : non bâtis

- II) Commune (ou groupe de communes) non concernée par une servitude lorsque la population est inférieure à 2000 habitants :

* les articles 10 et 11 de l'arrêté préfectoral n° 80 – DDASS – III/I° - 494 du 12 juin 1980 modifié portant Règlement Sanitaire Départemental imposent qu'aucun puits, forage ou source ne puisse être aménagé à moins de 35 m des limites parcellaires séparant deux fonds appartenant à deux propriétaires différents.

(Nota : C.G.C.T. : Code Général des Collectivités Territoriales – Code des Communes)

DRAC Lorraine – Service Régional de l'Inventaire
29, rue du Haut-Bourgeois 54000 NANCY – Tel : 03 83 32 90 63

57 – FONTOY :

A – Etat de la documentation disponible :

La commune de Fontoy a fait l'objet d'un pré-inventaire* bénévole en 1979, complété par un repérage du patrimoine militaire en 1999.

Dans le cadre des études thématiques* régionales, aucune information n'ont été relevées sur les thèmes suivants : vitrail en Lorraine, patrimoine du 20^{ème} s., architecture rurale et patrimoine industriel.

La documentation rassemblée est consultable au Centre de Documentation du Patrimoine ainsi que les cartes des Naudin du XVIII^{ème} siècle et des vues aériennes.

Aucun édifice n'est protégé au titre des M.H.

B – Edifices signalés dans la documentation :

Le pré-inventaire a retenu :

- Eglise paroissiale Saint-Pierre – 1856/1857 (mobiliers du 18^{ème} s.),
- Chapelle Sainte-Anne (édifice disparu) – 50, rue de Metz – construite vers 1771, détruite dans les années 1970.
- Croix de cimetière - Cimetière – fin 19^{ème} s.
- Croix – place de la croix (cad E347) – 1646
- Croix encadrée dans un mur – rue du moulin (cad A 735) 17^{ème} s.
- Croix – rue Jean Burger (cad A746) – 1710

- Ancien Noviciat de Saint-André – rue du Couvent – daté 1741 ; 1901
- Ancien château, vestiges – R.N. 52 - attesté au 13^{ème} s. ; détruit en 1643.
- Ancien moulin dit du Foulon – rue de Metz – 19^{ème} s.
- Structure de captage des sources de la Fensch (actuellement tarées) – rue de la Fensch – 19^{ème} s.
- Ancien Lavoir – rue de la Fensch – 19^{ème} s.
- Ancienne brasserie (signalée par la documentation, non étudiée)

Habitat :

Un habitat essentiellement de la fin du 18^{ème} s. et du 19^{ème} s. marqué par la présence de portes à décor architectural (pilastres, ordre toscan ou corinthien, décor en bas-relief) et l'existence de deux modules :

- la maison modeste à deux travées et un étage carré, plutôt de la fin du 18^{ème} s. et début 19^{ème} s. ; maisons souvent jointives (rue des Têtes, des Fontaines, de l'Hôtel de Ville, de Verdun, du Klopp...)
- des demeures plus importantes, plus souvent isolées, à travées nombreuses, plutôt du 19^{ème} s. (rue de Metz)

- Maison – 2, place des têtes – 18/19^{ème} s.
- Maison – 4, place des têtes – 18/19^{ème} s.
- Maison – 1, rue de l'église – porte sculptée 18/19^{ème} s.
- Maison – 2, rue des fontaines – 18/19^{ème} s.
- Maison – 10, rue des fontaines – 18/19^{ème} s.
- Maison – 12, rue des fontaines – 18/19^{ème} s.
- Maison – 7, rue de l'Hôtel de Ville – datée 1866
- Maison – 8, rue de l'Hôtel de Ville – datée 1837
- Maison – 9, rue de l'Hôtel de Ville – datée 1744
- Maison – 2, rue du Klopp – datée 1752
- Maison – 16, rue du Klopp – datée 1762

SRI – Etat de la documentation au 24/06/03

- Maison – 35, rue du Klopp – 19^{ème} s.
- Maison – 29, rue Lommerange – 18^{ème} s.
- Maison – 5, rue du Metz – datée 1772
- Maison – 21, rue du Metz – 19^{ème} s.
- Maison – 26, rue du Metz – 19^{ème} s.
- Maison – 42, rue du Metz – 19^{ème} s.
- Maison – 46, rue du Metz – datée 1868
- Maison – 47, rue du Metz – 19^{ème} s.
- Maison – 49, rue du Metz – 18^{ème} s.
- Maison – 67/69, rue du Metz – 19^{ème} s.
- Maison – 72, rue du Metz – fin 19^{ème} s. ; début 20^{ème} s.
- Maison – 93, rue du Metz – datée 1685 remaniée
- Maison – 13, rue du Moulin – 18^{ème} s.
- Maison – 21, rue du Moulin – datée 1851
- Maison – 22, rue du Moulin – datée 1840
- Maison – 26, rue du Moulin – datée 1748
- Maison – 42, rue du Moulin – datée 1864
- Maison – 56, rue du Moulin – 19^{ème} s.
- Maison – 9, rue de Verdun – 19^{ème} s.
- Maison – 13, rue de Verdun – 19^{ème} s.
- Maison – 22, rue de Verdun – datée 1745
- Maison – 23, rue de Verdun – 19^{ème} s.
- Maison – 25, rue de Verdun – 19^{ème} s.
- Ferme – 36, rue de Verdun – datée 1852
- Maison – 38/40, rue de Verdun – datée 1810

Patrimoine militaire :
- aire de stockage

*Définition des différentes études de l'inventaire général :

Pré-inventaire bénévole :

Recensement du patrimoine réalisé par des personnes bénévoles, érudites et passionnées qui consiste à rassembler une documentation préliminaire. Chaque commune Lorraine a, au moins, fait l'objet d'un pré-inventaire.

Inventaire topographique :

Etudes réalisées canton par canton, par des chercheurs du service afin d'étudier de manière systématique et exhaustive, dans un cadre scientifique, le patrimoine dans tous ses aspects, de l'architecture à l'objet, de l'édifice unique à l'œuvre de série. A l'heure actuelle plus du tiers du territoire régional a été couvert par ce type d'étude.

Etudes thématiques :

Etudes traitant d'un domaine du patrimoine de la région ou dans un cadre géographique prédéfini. Parmi les opérations thématiques les plus importantes, on retiendra le vitrail lorrain, Nancy 1900, Daum, l'architecture rurale de la Montagne Vosgienne, le pan de bois meusien et mosellan, les croix de chemin du pays de Bâche, l'ancienne métallurgie des Vosges, la fonderie de Vaucouleurs etc. Un travail sur le patrimoine militaire est en cours.

Elles peuvent être précédées d'un repérage (patrimoine militaire, architecture XX^{ème} siècle ; patrimoine israélite). S'y ajoutent les dossiers réalisés par les chercheurs du service dans le cadre des opérations d'urgence, pour conserver la mémoire d'un patrimoine condamné à une destruction imminente.

SRI – Etat de la documentation au 24/06/03



RÉCAPITULATIF**57226 FONTOY****ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES**

- 1 1945 / 57 226 0001 / FONTOY / / la Houve / Néolithique récent / outillage taillé détecté par prospection au sol en 1979 et 1985.
- 2 1945 / 57 226 0002 / FONTOY / rue de l'église / Nécropole de l'antiquité tardive et du haut moyen-âge composée de 175 tombes en pleine terre, en caissons aménagés et en sarcophage fouillé par notre service en 1990.
- 3 2628 / 57 226 0003 / FONTOY / / non localisée / voie / Gallo-romain.
- 4 1946 / 57 226 0004 / FONTOY / / plaine Peffin / Néolithique / outillage taillé détecté par prospection au sol en 1979.
- 5 5885 / 57 226 0005 / FONTOY / / au sud-est du lieu-dit "le cachetel" / Néolithique / outillage lithique détecté par prospection au sol en 1966.
- 6 5886 / 57 226 0006 / FONTOY / / à l'ouest du lieu-dit "le bouverte" / Mésolithique / 2 grattoirs détecté par prospection au sol.
- 7 5887 / 57 226 0007 / FONTOY / / le camp de Fontoy / Paléolithique supérieur - Néolithique final / outillage taillé détectés par prospection au sol en 1986.
- 8 5888 / 57 226 0008 / FONTOY / / Stakedrige / Préhistoire / station de surface détectée par prospection au sol en 1966-1967.
- 9 5889 / 57 226 0009 / FONTOY / / à l'ouest du lieu-dit "la Hutié" / Préhistoire / station de surface détectée par prospection au sol en 1966-1967.

- 10 5890 / 57 226 0010 / FONTOY / camp de Fontoy est / au nord du lieu-dit "la Hutie" / Préhistoire / station de surface détectée par prospection au sol en 1986-1987.
- 11 5891 / 57 226 0011 / FONTOY / / bois Sainte-Geneviève, bois des Héritières / éperon barré / Age du bronze - Age du fer.
- 12 33567 / 57 226 0012 / FONTOY / / bois des héritières / ferme attestée par les cartes anciennes au XVIIIe siècle. Localisation approximative.
- 13 5893 / 57 226 0013 / FONTOY / ancien château / gallo-romain / découverte de statuettes et d'une stèle dans une maison de Fontoy (en réemploi dans un mur) en provenance d'un ou plusieurs sites indéterminés.
- 14 33568 / 57 226 0014 / FONTOY / Fabrick / moulin à eau attesté par les cartes anciennes au XVIIIe siècle mais qui d'après les archives existait depuis longtemps. A son emplacement, se trouvait une filature et un moulin à foulon. Brasserie en 1872.
- 15 5895 / 57 226 0015 / FONTOY / / Moderwiese / habitat / IIe – IIIe siècles.
- 16 5896 / 57 226 0016 / FONTOY / / Messel / carrière de pierre/ Gallo-romain.
- 17 5897 / 57 226 0017 / FONTOY / / le moulin Gustal / stèle commémorative / Gallo-romain.
- 18 5898 / 57 226 0018 / FONTOY / sources de la Fensch / forge / Moyen-âge.
- 19 58990 / 57 226 0019 / FONTOY / non localisée / bas-relief..
- 20 5900 / 57 226 0020 / FONTOY / non localisée /statuette d'Epona.

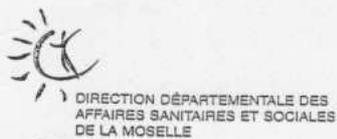
- 21 5901 / 57 226 0021 / FONTOY / / non localisé / stèle funéraire et sculpture/ Gallo-romain.
- 22 5902 / 57 226 0022 / FONTOY / le château / le château est attesté au XIIIe siècle et détruit lors de la guerre de 30 ans en 1643. Il subsiste la base d'une grosse tour ronde et des éléments de murs.
- 23 5903 / 57 226 0023 / FONTOY / au sud/est de Fontoy, rue de Metz, Sainte-Geneviève / chapelle évoquée au XIIIe siècle et attestée par les archives en 1544. Localisation approximative.
- 24 5904 / 57 226 0024 / FONTOY / moulin Gustal / / moulin à eau attesté par les archives en 1206 sous la forme «Gourstal».
- 25 5905 / 57 226 0025 / FONTOY / Paulusgrund / aménagement indéterminé détecté par prospection aérienne en 1990.
- 26 5906 / 57 226 0026 / FONTOY / / la hutie / sole de four / Epoque indéterminée.
- 27 5907 / 57 226 0027 / FONTOY / / Non localisé / Epoque indéterminée ? / lingots de fer, scories.
- 28 5908 / 57 226 0028 / FONTOY / bois de Langherder / tumulus / Epoque indéterminée . Localisation très approximative.
- 29 11232 / 57 226 0029 / FONTOY / rue de l'église / occupation IIe – IIIe siècles liée à un habitat situé hors de la zone fouillée.
- 30 18323 / 57 226 0030 / FONTOY / / bois de Hecqueholtz, derrière Bouverte / Epoque indéterminée / aménagement indéterminé détecté par prospection aérienne en 1995.
- 31 18298 / 57 226 0031 / FONTOY / / bois Sainte-Geneviève, bois des Héritières / vallum / Age du bronze - Age du fer.

- 32 26948 / 57 226 0032 / FONTOY / la Houve / gallo-romain / occupation détectée par prospection au sol en 1979 et 1985.
- 33 27654 / 57 226 0033 / FONTOY / / à l'ouest du lieu-dit "le bouverte" / Néolithique récent - Néolithique final / silex, quartzites, hache polie, pointes de flèches détectés par prospection au sol entre 1985 et 1987.
- 34 27656 / 57 226 0034 / FONTOY / à l'ouest du lieu-dit "le bouverte" / Age du bronze ancien / trouvaille isolée détectée par prospection au sol entre 1985 et 1987.
- 35 33569 / 57 226 0035 / FONTOY / hameau ? / château non fortifié ? / attesté sur les cartes anciennes au XVIIIe siècle. Localisation approximative.
- 36 33570 / 57 226 0036 / FONTOY / lieu de justice / lieu de justice attesté sur les cartes anciennes au XVIIIe siècle.
- 37 33571 / 57 226 0037 / FONTOY / Sainte-Geneviève / moulin à eau attesté sur les cartes anciennes au XVIIIe siècle.
- 38 33573 / 57 226 0038 / FONTOY / le village / le village est attesté par les archives en 959 sous la forme «Ad Fontes».
- 39 33578 / 57 226 0039 / FONTOY / Kuers ou Convers / entre Brouck et Fontoy / moulin hydraulique attesté par les archives en 1357. Non localisé.
- 40 33579 / 57 226 0040 / FONTOY / Sainte-Marie / ancien moulin incendié en 1870 et démoli en 1890. Non localisé.
- 41 33580 / 57 226 0041 / FONTOY / Alvy / sur la Fensch / moulin hydraulique attesté par les archives en 1200 sous la forme «Molendinum de Alvy». Non localisé.
- 42 27661 / 57 226 0042 / FONTOY / non localisé / une hache en silex taillé / Néolithique.

- 43 33581 / 57 226 0043 / FONTOY / Haut Pont / moulin hydraulique qui serait d'origine ancienne et qui était en activité jusqu'en 1899. Non localisé.
- 44 27663 / 57 226 0044 / FONTOY / / le moulin Gustal / forge attestée par les archives en 1681.
- 45 25856 / 57 226 0045 / FONTOY / RD 952, rue de Metz, Haut Pont / ferrier médiéval détecté par prospection au sol en 2001.



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE



**SERVITUDES RESULTANT DE LA PRESENCE
OU DE LA PROXIMITE DE CIMETIERES**

Lors de l'instruction de documents d'urbanisme ou de permis de construire, il convient de prendre en compte l'existence de servitudes propres à la présence ou la proximité de cimetières.

I) – Commune (ou groupe de communes) dont la population est \geq 2000 habitants.
(Article R 2223-1 du C.G.C.T.)* :

Les servitudes suivantes sont à prendre en compte

* Servitudes de non aedificandi : des distances sont à respecter

- pour les nouveaux cimetières transférés hors des communes, aucun puits ni aucune habitation ne peut être établi à moins de 100 m sans autorisation (Art. L 2223-5 du C.G.C.T.).

- à l'intérieur des périmètres d'agglomération, aucun cimetière ne peut être créé ou agrandi à moins de 35 m des habitations sans autorisation préfectorale (Art. L 2223-1 du C.G.C.T.).

II) – Commune (ou groupe de communes) dont la population est $<$ 2000 habitants :

Il n'y a pas de servitudes de non aedificandi.

NOTA : Quelque soit le cas de figure, il convient de rappeler que les dispositions des articles 10 et 11 de l'arrêté préfectoral n° 80 – DDASS – III/T° - 494 du 12 juin 1980 modifié portant Règlement Sanitaire Départemental imposent qu'aucun puits, forage ou source ne puisse être aménagé à moins de 35 m des limites parcellaires séparant deux fonds appartenant à deux propriétaires différents.

(*) C.G.C.T. : Code Général des Collectivités Territoriales – Code des Communes)



Servitudes

RTE confirme la liste de ses ouvrages ainsi que leurs dates d'institution sur la commune (loi du 15 juin 1906) :

OUVRAGE A HAUTE ET TRES HAUTE TENSION
Ligne 63kV FONTOY-LANDRES
Ligne 63kV ERROUVILLE-FONTOY
Ligne 63kV BURE-FONTOY-TRESSANGE
Ligne 63kV FONTOY-ST JACQUES
Ligne 63kV FONTOY-St HUBERT
Poste de Transformation de FONTOY

L'implantation de cet ouvrage a été repérée sur le document ci-joint. Il s'agit d'un plan au 1/25000 sur lequel figurent nos ouvrages de transport d'électricité, la bande de zonage en jaune (125 mètres de part et d'autre) et les limites de communes. Si cette carte ne vous suffisait pas, il est possible de vous transmettre les données de notre réseau format acview ".sh", sous réserve de la signature d'une convention.

RTE propose de joindre dans les annexes des servitudes, les éléments d'information ci-après relatifs aux lignes aériennes et souterraines de transport d'électricité :

Le nom et l'adresse de l'exploitant du réseau (Get Lorraine- 12, rue des Feivres - 57070 METZ) qu'il convient de contacter :

- Pour toute demande de certificat d'urbanisme, d'autorisation de lotir et de permis de construire.
- Pour tous travaux situés dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe de nos ouvrages précités, conformément au Décret 91.1147 du 14 octobre 1991 (y compris pour toute demande de coupe et d'abattage d'arbres ou de taillis).

Il s'agit pour RTE, de vérifier la compatibilité des projets de construction et des travaux au voisinage de ses ouvrages, en référence à l'arrêté interministériel du 7 mai 2001 fixant les conditions techniques de distribution d'énergie électrique et le décret 65-48 du 8 janvier 1965.